

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

**Secrétaire de séance :** Madame Mélanie DAZIN

**Date de la convocation :** 06 avril 2023

**Membres du Conseil Municipal :**

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Qui ont pris part au vote : 14

**Présents :**

TURPIN Olivier, DAZIN-DESLANDES Mélanie, MASQUELIER Thierry, HÉROGUER Hélène, SIMOENS Philippe, TISON Thibault, GAILLET Alexia, HAUTCOEUR Jean-Claude, CARETTE Valère, HAVRET Hélène, DUQUENNE Aimé, DURIEU Jacques

**Excusés :** Alain DUFRENE

Isabelle DESCAMPS pouvoir à Jacques DURIEU

### COMPTE-RENDU N°CR3/2023 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Après approbation à l'unanimité (14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) de la **délibération municipale n°2023-19 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 14 mars 2023**, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

**- DELIBERATION N°2023-20 – FINANCES/BUDGET – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – OCTROI D'UNE PARTICIPATION A L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA VISITATION -ATTRIBUTION 2023.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-21 – FINANCES/BUDGET – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -ATTRIBUTION 2023.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-22 – FINANCES/BUDGET – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – SUBVENTION AU CENTRE D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION 2023.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-23 – FINANCES/BUDGET – FETES ET CEREMONIES 2023 -PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ORGANISATION - APPROBATION 2023.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-24 – FINANCES/BUDGET – COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION 2023.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-25 – FINANCES/BUDGET – COMPTE DE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-26 – FINANCES/BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 -APPROBATION.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-27 – FINANCES/BUDGET – TAUX IMPOSITION 2023 - APPROBATION.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**- DELIBERATION N°2023-28 – FINANCES/BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2023 -APPROBATION.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.